

**LIDU**  
**Lega Italiana dei Diritti**  
**dell'Uomo**

*Membro della*  
*Fédération internationale des ligues des*  
*droits de l'Homme*

ONLUS



## Les mesures d'expulsion visant explicitement les migrants roumains sont indignes et inacceptables.

La Lega Italiana dei Diritti dell' Uomo, LIDU, et l'Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme, AEDH, dont la LIDU est membre, veulent faire connaître leur position à propos de la "querelle" sur les migrants et particulièrement sur ceux qui sont citoyens de l'Union européenne séjournant en Italie.

La doctrine sur laquelle s'appuie l'initiative politique de la LIDU et de l'AEDH se base sur des principes fondamentaux de l'universalité des droits, l'égalité de tous les citoyens de l'Union, la liberté d'expression et de pensée, l'inviolabilité de la personne et une application du droit et de la peine équitable.

Partant de ces principes, la LIDU et l'AEDH estiment que l'on ne peut prendre des mesures législatives sous la pression de l'émotion en jouant sur la sécurité des citoyens, ce qui ne peut que conduire à la vengeance aveugle, à entretenir et à attiser des tensions xénophobes. Pour ces raisons, nous ne pouvons que condamner ceux qui profitent de certains crimes, comme malheureusement l'assassinat de Mme Giovanna Reggiani à Rome par un immigré roumain. En faisant référence dans ses attendus à l'assassinat de cette femme, le décret-loi du 1er novembre 2007, pris en urgence, vise explicitement la population rom comme étant expulsable par mesure de sécurité. Par là, une communauté entière de migrants est visée, sont stigmatisées des personnes qui ne sont pourtant pas comptables de fautes commises par d'autres.

La responsabilité pénale ne peut être qu'individuelle, elle ne peut en aucun cas concerner une famille, une communauté. Un tel amalgame est intolérable du point de vue de l'éthique et du droit.

Les crimes doivent être condamnés, punis par la loi. La loi s'applique à quiconque, italiens ou étrangers. Il ne peut y avoir de différences de traitement selon l'origine. D'un autre côté, il est inacceptable qu'à l'occasion d'un crime dont les médias se sont emparés, on soit conduit à des expulsions généralisées.

Faut-il rappeler que les italiens ont été eux-mêmes des migrants et comme ceux qui viennent aujourd'hui en Italie, ils sont allés chercher ailleurs, sur d'autres territoires, les moyens de vivre, un futur, une dignité et un objectif légitime pour leur vie. Les migrants sont à la recherche d'un travail, ils ne peuvent s'appuyer que sur l'aide et l'assistance d'organisations de solidarité, des églises et les collectivités territoriales. En face, l'Etat fait peu pour l'intégration sociale, pour remplacer par de vrais logements des bidonvilles indignes qui croissent autour des grandes villes et sont autant de structures idéales pour favoriser des activités illicites.

En prenant implicitement des mesures d'expulsion collectives, à l'égard de groupes identifiés, le gouvernement italien ne répond pas aux vraies questions posées à la persistance de la précarité. Au contraire, il attise la haine et la montée de la xénophobie, il contribue à l'affrontement "communautaire". Cette vision est à l'opposée de celle qui a prévalu après guerre dans la construction d'une Europe de paix et des droits de l'Homme. Une Europe du vivre ensemble et non de la stigmatisation qui avait conduit à l'ignominie.

Aussi la LIDU et l'AEDH demandent-ils au gouvernement italien de s'éloigner de mesures prises dans l'urgence et l'émotion, du chemin dangereux de la stigmatisation collective. Comme le doivent tous les autres Etats, l'Italie doit se conformer aux règles de droit des conventions internationales et du droit européen dont elle vient elle-même de contribuer à l'élargissement en acceptant le texte du nouveau projet de traité européen.

**Contacts :**

**Alfredo ARPAIA, président**

**LIDU, Lega Italiana dei Diritti dell'Uomo**

Membro della AEDH

Membro della Fédération Internationale des  
Ligues des Droits de l'Homme, ONLUS

Piazza d'Ara Coeli, 12 – 00186 Roma

Tel. 06 6784168

Fax: 06 69200949

[www.liduonlus.it](http://www.liduonlus.it) [info@liduonlus.it](mailto:info@liduonlus.it)

**Pierre BARGE, président**

AEDH, Association Européenne pour la  
défense des Droits de l'Homme,

Membre associé de la FIDH

33, rue de la Caserne -

B- 1000 Bruxelles

Tél : +32(0)25112100

Fax : +32(0)25113200

[aedh@aedh.eu](mailto:aedh@aedh.eu) [www.aedh.eu](http://www.aedh.eu)